



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 334/09/2026

A LA SOCIETE SEBELY SARLU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 15/ANSER/DG/DT/CGPMP/ED/MP/2025, conclu avec l'ANSER, pour un montant total hors taxe dollars américains vingt-trois mille huit cent cinquante-trois, sept centimes (USD 23 853,07) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent soixante-six, nonante-sept centimes (USD 166,97), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 21/09/2026

Directeur Administratif et Financier



0000334